

Digne-les-Bains, le 28 juillet 2026

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026-209-001

portant nomination de 31 lieutenants de louveterie

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite*

VU les articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010, modifié par l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019, relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU la note technique du ministère de la Transition écologique et solidaire du 26 novembre 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-271-010 du 27 septembre 2024 portant nomination de trente lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 modifié par l'arrêté préfectoral n°2026-149-002 du 29 mai 2026 ;

VU l'avis du groupe informel départemental du 21 juillet 2026 concernant l'examen des candidatures à la fonction de lieutenant de louveterie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en conformité la liste des effectifs des lieutenants de louveterie suite au recrutement de 4 nouveaux lieutenants de louveterie ;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées remplissent bien les conditions de nomination exigées par la circulaire susvisée ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

ARRÊTE :

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n°2024-271-010 du 27 septembre 2024 portant nomination de trente lieutenants de loupeterie pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 modifié par l'arrêté préfectoral n°2026-149-002 du 29 mai 2026 est abrogé.

Article 2 :

Les personnes désignées ci-après, au nombre de 31, sont nommées lieutenant de loupeterie dans les circonscriptions indiquées jusqu'au 31 décembre 2029.

N° de la circonscription (pays cynégétique)	Nom et prénom	Domicile
n°1	BOREL Patrice	SEYNE LES ALPES
n°1	MENCONI Laurent	JAUSIERS
n°1	ESMIEU Richard	JAUSIERS
n°2	SERRA Alain	DIGNE LES BAINS
n°2	TRON Jean-Noel	SELONNET
n°3	COLOMBERO Patrice	VALAVOIRE
n°3	MARTIN Gérald jusqu'au 5 juillet 2028	LE CAIRE
n°4	ANDRE Gilbert	CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
n°4	GAS Patrick	SISTERON
n°5	MAERO Maurin	CHATEAU-ARNOUX
n°6	CALI Rémi	MALLEMOISSON
n°6	NICOLAS Sébastien	BARLES
n°6	PASCAL Olivier	MARCOUX
n°7	ANDRAU Frédéric	CLUMANC
n°7	IMBERT Christophe	CHAUDON-NORANTE
n°8	BARBAROUX Christophe	COLMARS LES ALPES
n°8	BLANC Hubert	BEAUVEZER
N°8	CAVALLO Yannick	LA MURE ARGENS
n°9	DAUMAS Axel	SAINT PIERRE
n°9	DI POPOLO Julien	LE FUGERET

n°9	JACOMET Bruno	LE FUGERET
n°10	DOSSOLIN Michel	CASTELLANE
n°10	ROBERT Corentin	CASTELLANE
n°11	AMIEL Roland	ESPARRON DE VERDON
n°11 bis	KAPPS Pierre	VALENSOLE
n°12	BLANC Michel	MONTAGNAC-MONTPEZAT
n°12	CALI Florian	AIGLUN
n°13	GOLIATH Julien	BANON
N°13 bis	GONDRAN Frédéric	ONGLES
n°14	BERNARD Henri	SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
n°14	VINATIER Sylvie	SAUMANE

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours dans un délai de deux mois :

- par recours gracieux auprès de la préfète des Alpes de Haute-Provence,
- par recours hiérarchique adressé à la ministre de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille CEDEX 02
- la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 4 :

M. le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Mme la Sous-préfète de Forcalquier, MM. Le directeur départemental des territoires, les Sous-préfets de Barcelonnette et de Castellane, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à MM. le Président de la fédération départementale des chasseurs, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie, le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts, les lieutenants de louveterie, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

Xavier PANNECOUCKE

Circonscriptions de l'ouveterie 2025 - 2029

N°	NOM	TEL_PORTABLES
1	MENCONI Laurent	06.08.89.38.88
1	BOREL Patrice	06.84.30.61.91
1	ESMIEU Richard	06.83.59.79.66
2	SERRA Alain	06.50.23.36.19
2	TRON Jean-Noel	06.08.88.36.70
3	MARTIN Gérald	06.07.86.63.13
3	COLOMERO Patrice	06.87.28.65.36
4	ANDRE Gilbert	06.81.26.86.38
4	GAS Patrick	06.99.22.30.54
5	MAERO Maurin	06.87.71.53.34
6	CALI Rémi	06.15.12.54.04
6	NICOLAS Sébastien	06.64.85.56.56
6	PASCAL Olivier	06.87.07.75.81
7	ANDRAU Frédéric	06.87.61.02.71
7	IMBERT Christophe	06.70.27.06.68
8	BARBAROUX Christophe	06.08.88.70.45
8	BLANC Hubert	06.82.91.77.68
8	CAVALLO Yannick	06.70.63.34.49
9	DAUMAS Axel	06.74.22.85.20
9	DI POPOLO Julien	06.68.08.04.43
9	JACOMET Bruno	06.83.98.15.83
10	DOSSOLIN Michel	06.88.76.86.88
10	ROBERT Corentin	07.85.60.59.08
11	AMIEL Roland	06.67.53.86.15
11 bis	KAPPS Pierre	06.43.11.23.22
12	BLANC Michel	06.76.94.84.29
12	CALI Florian	06.88.38.79.48
13	GOLIATH Julien	06.78.96.29.45
13 bis	GONDRAN Frédéric	06.82.24.90.63
14	BERNARD Henri	06.08.53.54.27
14	VINATIER Sylvie	06.89.46.98.44

0 10 km

Sources : IGN BD Carto - DDT04 LL
Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - carte 07/2026 - Cir_LL_202607.qgz

